

Jamal Rhmani : le ministère veille à ce que les sociétés de gardiennage et nettoyage se conforment à la loi

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 29-10-2009 19:56:29

Le ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle veille à ce que les sociétés de gardiennage et nettoyage soient soumises à la législation en vigueur, a indiqué M. Jamal Rhmani, ajoutant qu'une commission administrative a été mise sur pied pour examiner les autorisations délivrées aux entreprises concernées.

En réponse à une question orale à la Chambre des représentants sur la situation des employés des sociétés de gardiennage et nettoyage, M. Rhmani a affirmé que le nombre des autorisations accordées dans ce cadre s'élève actuellement à 12 contre une seule en 2007.

Cette avancée est due à une panoplie de mesures prises par le ministère, a-t-il souligné.

Le ministère, a-t-il ajouté, s'emploie à faire face aux sociétés qui transgressent les dispositions législatives, notamment, celles afférentes aux droits des employés.

M. Rhmani a rappelé que le projet de décret portant application de la loi N-27.06 relative aux activités de gardiennage et de transport de fonds, vise essentiellement l'organisation de l'exercice de cette activité qui requiert une formation professionnelle de plus de 18 mois en plus d'une carte professionnelle.

MAPF